PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

RÈGLEMENT 737-2025 CONCERNANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

ATTENDU QUE les couches jetables et les produits d'hygiène féminine constituent un déchet important envoyé aux sites d'enfouissement et que leur durée de vie est de plusieurs centaines d'années ;

ATTENDU QUE l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables permet de diminuer la quantité de matières enfouies ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David désire encourager l'utilisation de couches lavables et de produits d'hygiène féminine lavables afin de réduire les quantités de déchets ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de Val-David veut permettre à tous (nouveaux nés, enfants, adolescents et adultes) d'avoir accès au programme d'aide financière ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné le 11 mars 2025 et que le projet de règlement a été déposé au même moment ;

À CES FAITS,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement suivant soit et est adopté.

Article 1 : Préambule
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Établissement d'un programme de subvention
La Municipalité du Village de Val-David adopte un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables et de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables, tel que ci-après décrit.

POUR ADOPTION

Article 3 : **Personnes admissibles**
Le présent programme d'aide financière est destiné aux personnes domiciliées sur le territoire de la municipalité et qui ont fait l'achat de couches lavables ou de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisables pour elles-mêmes ou pour une personne à charge au cours de l'année 2025.

Article 4 : **Produits admissibles**
Les produits d'hygiène féminine admissibles :
- Coupe et disque menstruel ;
- Culotte menstruelle lavable ;
- Serviette hygiénique lavable et protège-dessous lavable;
- Insertion absorbante/serviette amovible.

Les couches admissibles :
- Couche lavable tout-en-un et couche à poche ;
- Couvre-couche imperméable, couche moulée et couche plate;
- Inserts ;
- Culotte de propreté/entrainement (absorbante lavable).

Article 5 : **Montant de l'aide financière**
L'aide financière pour la personne admissible correspond à 50% de la facture d'achat des couches lavables ou des produits d'hygiène féminine lavables, en autant que le montant alloué à cette personne admissible ne dépasse pas la somme maximale de 100$ pour un ou plusieurs achats.

Article 6 : **Demande d'aide financière**
Afin d'être admissible au programme d'aide financière, les demandeurs devront remettre les documents suivants :

1) Formulaire de demande de subvention et d'engagement pour l'utilisation de couches lavables ou de produits d'hygiène féminine lavables. Le formulaire est joint en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

2) Une preuve de résidence de Val-David (permis de conduire valide ou compte datant de moins de 30 jours et provenant d'un organisme ou services public) ;

3) La ou les factures originales provenant d'un commerce de détail qui doivent toutes être datées à compter du 1er janvier 2025 ;

POUR ADOPTION

4) Une copie du certificat de naissance ou d'adoption provenant d'une autorité compétente et mentionnant l'autorité parentale du requérant et l'âge de l'enfant mineur, si l'utilisateur est une personne à charge.

Article 7 : **Durée du programme**
Le programme d'aide financière pour les couches lavables et les produits d'hygiène féminine lavables prend fin à la première des échéances suivantes :

1) Le 31 décembre 2025 ;

2) Lorsque le montant total des aides financières accordées atteint la somme de 1 500,00 $.

Article 8 : **Entrée en vigueur**
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

POUR ADOPTION

SERVICE DE L'URBANISME
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID
2579, RUE DE L'ÉGLISE, VAL-DAVID (QUÉBEC) J0T 2N0
TÉLÉPHONE : 819 324 5678 POSTE 4255
Info-urbanisme@valdavid.com

FORMULAIRE DE DEMANDE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE

COUCHES ET PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE LAVABLES

Ce programme offre un remboursement qui correspond à 50 % de la facture d'achat jusqu'à un maximum de 100 $ afin de couvrir une partie des frais reliés à l'achat de couches ou de produits d'hygiène féminine lavables et réutilisable.

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Prénom	Nom
Adresse	Code postal
Ville	N° Téléphone
Courriel @	N° Cellulaire

2 IDENTIFICATION DE L'UTILISATEUR DES COUCHES LAVABLES OU DES PRODUITS D'HYGIÈNE FÉMININE

Nom et prénom	Date de naissance

3 CONDITIONS ET DOCUMENTS À FOURNIR

- ☐ Le formulaire de demande complété
- ☐ La ou les factures originales de l'achat de couches lavables ou de produits d'hygiène féminine lavables
- ☐ La preuve de résidence avec photo du demandeur
- ☐ Une copie du certificat de naissance (seulement pour les nouveau-nés)
- ☐ Une seule demande par utilisateur

5 SIGNATURE DU DEMANDEUR

Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande.

Date de la demande	

Jour / Mois / Année

SIGNATURE DU DEMANDEUR

CONSIGNES AU DEMANDEUR

1. Imprimez et signez le formulaire dûment rempli.
2. Réunissez les documents requis.
3. Déposez votre demande au comptoir de la Mairie selon les heures d'ouverture ou transmettez-la par courriel à info-urbanisme@valdavid.com

NOTES IMPORTANTES

La Municipalité du Village de Val-David se réserve le droit de refuser toute demande de respectant pas les conditions décrites dans le règlement. La Municipalité se réserve le droit de poursuivre le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles

Il faut prévoir un délai minimal de trente (30) jours suivant la date de dépôt de votre demande avant d'obtenir l'aide financière